

Conseil du 10^{ème} arrondissement de Paris
Séance du 27 novembre 2017

**Vœu relatif au soutien de la Ville de Paris à l'Institut de victimologie et à son installation
au sein du Centre de Santé Richerand**

**Présenté par les élu-e-s communistes Didier Le Reste, Dante Bassino et Dominique
Tourte**

Considérant le vœu du conseil du 10^{ème} arrondissement du 1^{er} décembre 2014 en soutien à la démarche de réorganisation du centre national de Santé du CCAS de la rue Richerand et à la mission de santé publique accomplie par le centre de santé Richerand ;

Considérant que la Ville de Paris est depuis lors partie prenante du Comité de Pilotage pour le développement de ce centre de santé ;

Considérant le vœu adopté par le Conseil de Paris lors de la séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016 relatif au projet en cours de restructuration du centre de santé Richerand et l'implantation de l'Institut de victimologie de Paris en son sein qui demande que soit apporté son soutien au projet en cours de restructuration du centre de santé Richerand et à l'implantation de l'Institut de victimologie de Paris en son sein, qu'une subvention d'investissement soit attribuée après expertise de la DASES pour permettre la réalisation du projet de restructuration du centre de santé Richerand et l'implantation de l'Institut de victimologie de Paris en son sein ;

Considérant que les expertises demandées indiquent que la mise en œuvre de ce projet nécessite une restructuration lourde du bâtiment existant de 3 273 m² pour un budget total fixé à 6 millions d'euros à l'issue des études de faisabilité ;

Considérant la nécessité de mieux répondre à l'augmentation des besoins de prise en charge psychologique des victimes d'attentats et des femmes et enfants victimes de violences ;

Considérant que l'action de l'Institut de victimologie, avec son centre du psychotrauma, s'inscrit pleinement dans la réponse à ces besoins ;

Considérant que le centre du psychotrauma est une unité de soins agréée spécialisée dans le traitement médico-psychologique des victimes d'agressions, de viols, de violences conjugales, de catastrophes, d'attentats, de prises d'otages, d'accidents et plus généralement de troubles post-traumatique ;

Considérant que le Centre du Psychotrauma est actuellement implanté dans le 17^e arrondissement, dans des locaux non-adaptés pour les usager.es concerné.es notamment avec une majorité de bureaux de consultations situés en sous-sols ;

Considérant qu'à partir de janvier 2018 le centre de santé va engager le choix innovant d'ancrer la gestion du centre dans l'économie sociale et solidaire en le transformant en coopérative, sous le statut de SCIC ;

Considérant que les travaux de restructuration sont prévus pour 2018 et qu'il y a urgence à finaliser le projet qui sera réalisé sur ce site ;

Sur proposition des élu-e-s communistes, Didier Le Reste, Dante Bassino et Dominique Tourte, le conseil du 10ème arrondissement émet le vœu que :

- · La Ville de Paris soutienne dans le cadre du budget d'investissement 2018 le projet de restructuration du centre de santé Richerand pour permettre l'implantation de l'Institut de Victimologie de Paris en son sein ;